

Motion 1853

visant à créer un commissariat virtuel pour déposer plainte pour des délits mineurs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le travail administratif toujours plus important des forces de police ;
- que certains dépôts de plainte pour des délits mineurs peuvent encombrer les postes de police ;
- les expériences tant italiennes que belges et, plus récemment, françaises,

invite le Conseil d'Etat

à créer un commissariat virtuel permettant à la population de déposer plainte, via internet, pour des délits mineurs.